

# COTECH de l'étude de préfiguration du projet HPR

31 mai 2024, 9h30 en visioconférence

Compte rendu rédigé par Bertrand SAUGUES

## Liste des participants :

Mélanie RICHARD	Canal de Carpentras	melanie.richard@canaldecarpentras.com
Sophie LASAUSSE	SI Drômois	Lasausse.sophie@siid.fr
Benoît LAVAL	SI Drômois	Laval.benoit@siid.fr
Julien LECOLLINET	SCP	Julien.lecollinet@canal-de-provence.com
Julie CHAMBOST	Département de Vaucluse	julie.chambost@vaucluse.fr
Guénaëlle CORBIN	CNR	g.corbin@cnr.tm.fr
Stéphane ROURE	DDT 26	stephane.roure@drome.gouv.fr
Olivier CROZE	DDT84	Olivier.croze@vaucluse.gouv.fr
Yolène PELORCE	Région AURA	Yolene.PELORCE@auvergnerhonealpes.fr
Francois DUBOCS	Chambre d'Agriculture 26	francois.dubocs@drome.chambagri.fr
Vincent BONNERY	Région SUD	vbonnery@maregionsud.fr
Marlise TOURNOUX	Région SUD	mtournoux@maregionsud.fr
Christophe DABILLY	SCP	Christophe.dabilly@canal-de-provence.com
Jérôme HORS	DRAAF PACA	jerome.hors@agriculture.gouv.fr
Isabelle LE GOFF	AERMC	isabelle.legoff@eurmc.fr
Fanelie MEYER	SCP	Fanelie.MEYER@canal-de-provence.com
Emmanuelle FILLERON	Chambre d'Agriculture 84	emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr
Tiffanie CAVE-LARRERE	Région AURA	Tiffanie.CAVE-LARRERE@auvergnerhonealpes.fr
François ALBERT	CD26	falbert@ladrome.fr
Emmanuel OLIVARI	Chambre d'Agriculture 84	emmanuel.olivari@vaucluse.chambagri.fr
Eric ROSAZ	Région SUD	erosaz@maregionsud.fr
Marc POLGE	ASA Infos	Marc.polge@asainfo.fr
Bertrand SAUGUES	Canal Carpentras / SID	bsaugues-hpr@canaldecarpentras.com

## Documents associés :

- Diaporama de présentation

**Bertrand SAUGUES**, accueille les participants. Il rappelle que la phase 1 de l'étude de préfiguration a été présentée au COPIL du 1<sup>er</sup> décembre 2023 puis qu'un complément a été présenté aux financeurs de l'étude le 18 mars 2024. Quatre scénarios ont été retenus à l'issue de la phase 1 pour conduire l'analyse économique qui sera présentée au COPIL du 14 juin et qui va faire l'objet de la présentation en COTECH. La phase 2, Analyse juridique ne sera pas présentée ce jour.

**Julien LECOLLINET et Fanelie MEYER**, présentent le travail et les résultats de l'analyse économique. Le support de présentation est joint en annexe.

Après la présentation de la méthodologie et des résultats de valorisation économique quelques premières questions :

**Julie CHAMBOST** : les surfaces présentées sont environ 2000ha supérieures à celles présentées au comité des financeurs en mars.

**Julien LECOLLINET** : c'est lié à l'intégration des surfaces desservies par la Durance, seules celles desservies par le Rhône étaient incluse dans le document présenté au comité des financeurs.

**Isabelle LE GOFF** : demande à partir de quelle base ont été calculés les volumes substitués

**Julien LECOLLINET** : La référence est le PAR 2023 qui est apparue comme la donnée la plus représentative ce choix est précisé dans le rapport de phase 1.

**Isabelle LE GOFF** : demande également comment sont prises en compte les surfaces

**Julien LECOLLINET** : il est considéré que dès lors qu'un secteur aura accès à HPR toutes les surfaces irriguables le seront par HPR, il n'y aura plus de prélèvement dans les ressources locales.

Il précise également que les volumes économisés affichés résultent d'une comparaison entre chacun des scénarios et le scénario de référence. Les économies liées aux projets de modernisation en cours ne sont pas comptabilisées, elles sont réputées avoir déjà été faites.

**Guénaëlle CORBIN** : demande des précisions sur le planning et l'étalement des substitutions dans le temps

**Julien LECOLLINET** précise que le planning est en semestres et sur la substitution est comptabilisée par casier, dès qu'un casier est raccordé la substitution est comptabilisée.

**Julie CHAMBOST** : Suggère de faire le diagramme de l'évolution des surfaces également pour le scénario de référence

**Isabelle LE GOFF** : les marges brutes prennent-elles en compte le fait que cette eau puisse être plus chère que l'eau utilisée actuellement ? D'où sont issus les ratios utilisés pour les évolutions de marges et l'évolution des assolements ?

**Fanelie MEYER** : les marges brutes utilisées sont issues de références qui prennent en compte l'irrigation en général. Il n'a pas été détaillé l'origine ni le coût de l'eau, ce sont des moyennes. La phase suivante, « récupération des coûts » abordera la question du prix de l'eau.

Les hypothèses d'évolution des marges et d'évolution des assolements sont établies « à dire d'experts », elles sont issues de l'expérience de la SCP et des échanges avec les représentants des filières des chambres d'agriculture. Nous avons conscience que ces choix peuvent être discutés, c'est aussi la raison d'être des tests de sensibilité qui portent notamment sur ces hypothèses.

**Julien LECOLLINET** : la précision de ces hypothèses a ses limites surtout lorsqu'on explore à horizon 40 ans. L'analyse de sensibilité est là pour éclairer l'interprétation qui sera faite des résultats

**Bertrand SAUGUES** : les hypothèses sont nécessairement réductrices. Il n'est pas exemple pas possible de prédire l'évolution des cours des denrées agricoles. Ainsi, si on peut s'attendre à une baisse des rendements ou à des cessations de productions dans certaines régions les prix devraient être revus à la hausse. Ici les prix ont été réputés stables.

**Emmanuelle FILLERON** : Croit comprendre que à terme les secteurs n'ayant pas accès à HPR devront cesser tout prélèvement.

**Bertrand SAUGUES** : précise qu'il faut faire la distinction entre les secteurs qui n'ont pas et n'auront pas accès à l'eau et les secteurs qui continueront de dépendre d'une ressource locale. Le second cas est une situation intermédiaire moins défavorable que l'absence de ressource. Cependant les objectifs de baisse des prélèvements de 20 à 40% en ZRE sont issus des études volumes prélevables qui correspondent à l'état actuel de la ressource. Dans un contexte de changement climatique on peut s'attendre à ce que l'état de la ressource s'aggrave, que les objectifs de baisse des prélèvements soient relevés alors même que les besoins des cultures augmentent donc la situation va se dégrader.

**Olivier CROZE** : les secteurs qui restent sur ressources locales après HPR conservent-ils ces ressources locales ou les perdent-ils et si oui quand ?

**Bertrand SAUGUES** : Ils conservent les ressources locales mais les volumes prélevables baissent et la fréquence des restrictions augmente.

**Fanélie MEYER** : affiche le tableau des hypothèses pour bien montrer qu'il y a trois situations : avec accès à l'eau sécurisé, sans accès à l'eau et avec accès à l'eau non sécurisé.

**Fanélie MEYER** : poursuit la présentation avec les résultats des calculs de Valeur Actualisée Nette (VAN) et Taux de Rentabilité Interne (TRI)

**Julien LECOLLINET** : Rappelle que sur les scénarios intermédiaires A et B l'investissement prends en compte un surdimensionnement des ouvrages d'adduction sans avoir de bénéfice sur les territoires qui ne sont pas immédiatement desservis.

**Julie CHAMBOST** : demande pourquoi il n'y a pas de calcul de VAN sur le scénario de référence

**Fanélie MEYER** : parce que la VAN est calculée à partir différentiel entre chacun des scénarios et le scénario de référence, si on calculait la VAN pour le scénario de référence elle serait égale à 0.

**Bertrand SAUGUES** : attire l'attention sur le fait que la VAN lorsqu'elle est positive est présentée comme un bénéfice. En réalité, seul le scénario maximaliste permet de conserver la valeur ajoutée sur le territoire, tous les autres scénarios conduisent à une baisse de la richesse produite. Il est plus juste de considérer que les VAN annoncées sont des pertes évitées. La valorisation agronomique du scénario de référence, en l'absence de projet est divisée par 3 environ, les hypothèses sont discutables, avec des

hypothèses moins défavorable la valorisation pourrait n'être divisée que par 2 mais la tendance est claire, la valeur produite par l'agriculture sur ce territoire va baisser drastiquement en l'absence de sécurisation de l'accès à l'eau et, même en cas de sécurisation, elle aura du mal à se maintenir. Il faut souligner au passage que n'ont été ici monétisés que les bénéfices directs c'est-à-dire la marge brute des exploitations et l'emploi direct agricole.

**Julie CHAMBOST** : Les scénarios intermédiaires incluent un surdimensionnement. Y a-t-il eu des projections économiques qui exploitent ce sur dimensionnement en prévoyant une densification à long terme ?

**Julien LECOLLINET** : On peut considérer que ce cas de figure correspond au scénario maximaliste.

**Jérôme HORS** : il faut aussi imaginer les impacts indirects. Au risque d'être provocateurs on peut imaginer que le scénario sans projet très préjudiciable à l'agriculture pourrait avoir des bénéfices pour d'autres activités économiques sur ce territoire.

**Bertrand SAUGUES** : C'est une bonne remarque, en particulier on peut tout à fait imaginer que l'on sacrifie l'agriculture sur ce territoire car il serait jugé trop coûteux de la maintenir et que l'on convertisse les surfaces à la production d'énergie en les couvrant de panneaux photovoltaïques.

**Stéphane ROURE** : L'étude a-t-elle pris en compte un éventuel impact économique lié à la baisse des débits du Rhône ?

**Julien LECOLLINET** : Cette hypothèse ne faisait pas partie du champ de cette étude. L'étude Agence de l'eau sur l'évolution des débits du Rhône montre que les débits même en baisse sont compatibles avec toutes les hypothèses d'augmentation des prélèvements

**Bertrand SAUGUES** : Invite chacun à prendre connaissance de cette étude qui a fait une prospective des débits du Rhône mais a aussi confronté cette évolution des débit à différentes hypothèses d'évolution des prélèvements.

**Guénaëlle CORBIN** : Confirme en précisant que l'étude met en évidence la compatibilité de l'évolution des débits et des prélèvements globalement mais attire aussi l'attention sur la possibilité de conflits d'usage et la nécessité d'arbitrage en période d'étiage.

**François DUBOCS** : Est-ce que les coûts seront les mêmes sur les deux adducteurs et sur tous les niveaux d'élévation ?

**Julien LECOLLINET** : la question de la tarification sera abordée dans l'étape 4 qui va suivre.

**Fanélie MEYER** : poursuit la présentation avec l'analyse de sensibilité et l'analyse multicritères

**Julien LECOLLINET** : Présente les phases à venir de l'étude

**Jérôme HORS** : fait remarquer qu'il paraît assez évident que c'est sur le scénario A que va s'orienter la suite de l'étude. Est-il nécessaire de passer autant de temps en COPIL pour présenter tout cela ?

**Bertrand SAUGUES** : Pense au contraire que c'est important de présenter le raisonnement et les résultats. Les scénarios reposants tous sur la même logique technique plus ou moins étendue il n'est pas surprenant que, ni dans la durée, ni dans l'analyse de sensibilité on a un croisement des courbes qui fasse pencher la balance vers une solution, quelque soient les paramètres les courbes sont toutes

parallèles et le rapport coût bénéfice reste comparable. Ce travail permet tout de même d'éclairer sur les évolutions possibles du territoire et met en évidence que le choix ne reposera pas sur des critères techniques mais sera un choix politique en fonction de l'avenir qui sera souhaité pour ce territoire.

**Olivier CROZE** : croit également nécessaire de présenter ce travail et d'assurer la transparence

**Jérôme HORS** : reformule en indiquant qu'il est bien entendu important d'assurer cette transparence mais que le choix du scénario est un peu artificiel que la suite de l'étude aurait peut-être pu être engagée directement pour tout présenter d'un coup en COPIL

**Isabelle le GOFF** : pense qu'il serait intéressant de conduire une analyse de sensibilité qui puisse tenir compte du niveau de prix de l'eau.

**Bertrand SAUGUES** : Demande si cela ne pourrait pas être fait en utilisant 3 niveaux de marges brutes : en sec, en irrigué avec une eau chère et en irrigué avec une eau bon marché.

**Julien LECOLLINET** : L'analyse de sensibilité en faisant varier le niveau des marges brutes permet d'avoir une évaluation de l'impact.

**Bertrand SAUGUES** : Revient sur la question du choix du scénario. Il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas de choisir le scénario qui serait mis en œuvre mais de choisir le scénario sur lequel portera l'étude de récupération des coûts. Nous ne savons pas ce que nous réserve cette étude de récupération des coûts, elle sera aussi importante pour la suite du projet que l'analyse économique présentée ce jour. Il doit être clair, pour le COPIL comme pour le grand public (qui a accès aux documents d'étude et aux CR de COPIL) que ce choix de scénario ne vaut pas engagement de réalisation.

**Guénaëlle CORBIN** : Si le COPIL a du mal à se décider, est-il possible de faire l'étude de récupération des coûts sur 2 scénarios ?

**Bertrand SAUGUES** : C'est évidemment possible mais le cahier des charges de l'étude et donc la rémunération du chargé d'étude ne l'a pas prévu ainsi.

**Guénaëlle CORBIN** : Pense qu'il faudra rappeler à plusieurs reprises la portée de l'engagement demandée au COPIL afin que les décideurs ne craignent pas de se retrouver pris dans un piège.

**Julie CHAMBOST** : Comprends que l'analyse ne met pas en exergue un scénario qui se détacherait des autres. Elle note toutefois qu'en terme de coût/efficacité (réduction des prélèvements dans les ressources locales) le scénario B est plus avantageux.

**Bertrand SAUGUES** : Revient sur cette notion de ratio coût/efficacité. Il est normal que le ratio coût/efficacité des projets plus modestes soit meilleurs. Avec un projet plus important on va chercher les gains marginaux, les derniers m<sup>3</sup> à substituer sont ceux qui coûtent le plus cher. On pourrait ainsi se contenter des projets de modernisation en cours sur les ASA dont le rapport Coût/efficacité est de très loin supérieur à ceux des scénarios HPR. La question pourrait donc être de quel niveau de substitution a-t-on besoin pour atteindre un niveau de prélèvement dans les ressources locales acceptable non seulement aujourd'hui mais aussi compte tenu du changement climatique en 2050 et au-delà ? On répondrait à l'objectif de rétablissement de l'équilibre dans les ressources locales mais le projet doit aussi répondre à l'objectif d'adaptation au changement climatique du territoire et particulièrement de l'agriculture.

**Yolène PELORCE** : Remercie pour la clarté de la présentation. Revient sur l'ordre du jour annoncé pour le COPIL et demande des précisions sur l'analyse juridique et les éventuels arbitrages qui pourraient être sollicités sur ce volet juridique.

**Bertrand SAUGUES** : Indique que 3 prestataires travaillent sur des thématiques différentes et ont chacun remis un premier rapport. Ces analyses portent d'une part sur des aspects réglementaires, notamment les questions d'autorisations de prélèvements ou d'occupation du domaine public fluvial et d'autre part sur la structuration juridique de la Maîtrise d'ouvrage du projet.

Nous souhaitons approfondir certaines pistes ouvertes par cette analyse juridique. La réflexion du SID et de l'ASA n'est pas mature pour livrer une version définitive de ces notes.

Au COPIL pendant ces travaux seront évoqués et un focus sera fait sur certains aspects, par exemple la possibilité sous certaines conditions de demander une contribution financière à des bénéficiaires indirects (typiquement à des préleveurs qui pourraient par exemple dans le miocène poursuivre voire augmenter leurs prélèvements parce que HPR en aurait détourné d'autres préleveurs).

Il s'agit de notes juridiques, il n'y a pas à l'inverse de l'étude économique de discussion sur la méthode ou sur des choix d'hypothèses. Nous n'aurons pas à rechercher de validation auprès du COPIL.

Pour la question de la maîtrise d'ouvrage cependant ; au-delà d'une maîtrise d'ouvrage assurée par le SID au Nord et l'ASA au Sud nous explorons la possibilité de mettre en place d'autres types de structures auxquelles pourraient participer le SID et l'ASA bien entendu mais aussi les départements, régions, EPCI voir communes. Ceci sera présenté également mais ce n'est pas à ce stade que seront pris des engagements.

**Julien LECOLLINET** : Le support de présentation sera transmis rapidement et le rapport provisoire également

**Stéphane ROURE** : l'analyse fait elle ressortir un intérêt à conduire les branches Nord et Sud conjointement ou bien sont elles dissociables sans conséquence économique ?

**Bertrand SAUGUES** : Les deux branches sont indépendantes, leurs réalisations peuvent être dissociées sans remettre en cause l'analyse économique.

**Olivier CROZE** : Revient sur la question de la participation des bénéficiaires indirects. Il rappelle que les objectifs des PGRE (une baisse des prélèvements de 20 à 40%) n'étaient qu'une situation de compromis car les EVP concluaient que les ressources ne pouvaient faire l'objet d'aucun prélèvement. L'objectif est donc, à terme, de cesser tout prélèvement dans les ressources locales.

**Julien LECOLLINET** : C'est bien l'hypothèse retenue par l'étude économique et les schémas qui montrent que, dans le temps les secteurs qui restent sur ressource locale ont un accès à l'eau de plus en plus précaire.

**Bertrand SAUGUES** : indique avoir choisi délibérément l'exemple du miocène et signale qu'il serait particulièrement intéressant d'avoir une étude volume prélevable également sur le miocène.

**Olivier CROZE** : indique que le Département de Vaucluse est pressenti comme maître d'ouvrage potentiel de cette étude.

**Julien CHAMBOST** : précise que le Département travaille sur le miocène mais qu'à ce stade il ne s'agit pas d'une étude volume prélevable.

**Bertrand SAUGUES** : La possibilité de prélèvement conditionne une éventuelle participation de bénéficiaires indirects et le volume prélevable conditionne le calcul de cette contribution. Voilà pourquoi une étude volume prélevable nous serait utile.

**Julie CHAMBOST** : souligne la difficulté de l'exercice et l'obstacle du manque de données. Le travail aujourd'hui consiste donc notamment à installer des piézomètres et à collecter des données. En tout état de cause il faudra beaucoup de temps avant d'aboutir à un résultat de volume prélevable

**Guénaëlle CORBIN** : sur le graphe d'analyse multicritères serait-il possible de préciser le pourcentage des volumes substitués ?

**Fanélie MEYER** : Dans ce graphe c'est le ratio coût efficacité qui a été utilisé pour qualifier le critère économie d'eau ce qui explique que le scénario B a une meilleure note.

**Bertrand SAUGUES** : Remercie les participants et clos la séance